

D'autres solutions sont actuellement envisagées, compte tenu des objectifs beaucoup plus rigoureux prévus dans la «PNE-Plus» - le secteur de l'énergie devra pourvoir aux trois quarts de la réduction de 8 p. 100 des émissions de CO<sub>2</sub> envisagée pour 1994. On discute entre autres de la possibilité d'augmenter les taxes énergétiques actuellement imposées, tout en diminuant d'autres taxes, et d'élaborer des normes qui permettraient d'améliorer le rendement énergétique de l'industrie et de réduire ses émissions de dioxyde de carbone. Bien qu'on estime que 15 p. 100 des émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production d'énergie peuvent être éliminées par des investissements économiquement intéressants visant la conservation (malgré les bas prix actuels de l'énergie)<sup>9</sup>, il sera difficile de réaliser cet objectif en si peu de temps.

#### Secteur des transports:<sup>10</sup>

- amélioration des réseaux de transport public (infrastructure, vente de billets, tarifs subventionnés pour les banlieusards) et du transport de longue distance (trains à grande vitesse en tant que solution de rechange au transport aérien);
- introduction de «plans de réduction pour véhicules automobiles en fonction du kilométrage» à l'intention des entreprises et autres institutions;
- amélioration des installations offertes aux cyclistes (voies séparées/pistes cyclables, stationnements pour bicyclettes près des gares);
- introduction d'un système de tarification qui permettrait de modifier le péage en fonction de l'heure et du jour de la semaine;
- passage, pour les véhicules automobiles, des coûts fixes (frais d'immatriculation et d'utilisation) aux coûts variables (carburant, stationnement, péage);
- réduction des allègements fiscaux accordés aux banlieusards;
- recours aux règlements de zonage pour coordonner l'emplacement des immeubles avec l'infrastructure du réseau de transport en commun.<sup>11</sup>

Environ 20 p. 100 de la réduction prévue de 8 p. 100 des émissions de CO<sub>2</sub> devra avoir lieu dans le secteur des transports.

En vertu de la PNE initiale, l'ensemble des dépenses supplémentaires visant la conservation de l'énergie devraient s'élever à 575 millions de florins par année en 1994 (365 millions de dollars canadiens). Pour l'ensemble des programmes du secteur des transports (qui ont une incidence partielle sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone), les dépenses envisagées dans la PNE initiale atteindront environ 730 millions de florins par année en 1994 (445 millions de dollars canadiens). Si l'on ajoute à ces dépenses celles de la PNE-Plus pour les deux catégories, le total dépassera amplement le cap du 1,5 milliard de florins en 1994 (voir la figure 8). Ce montant représente quelque 20 p. 100 de l'augmentation totale des dépenses d'environ 8 milliards de florins au titre de la protection de l'environnement. Les chiffres qui précèdent englobent les dépenses publiques et les dépenses privées (voir la figure 9).